



# Plateforme JIF

Journée Internationale des Femmes  
Internationale Fraendag

## REVENDEICATIONS POLITIQUES Journée Internationale des Femmes 2015

---

### Espace public, espace mixte ?

En 2015, la plate-forme de la Journée Internationale des Femmes<sup>1</sup> a décidé de braquer les projecteurs sur l'espace public. Cet espace est-il neutre du point de vue du genre ? Etrange question nous direz-vous. Bien entendu que l'espace public appartient tant aux femmes qu'aux hommes.

Et pourtant !

Et pourtant, des études nous disent que non, que l'espace public est un espace conçu par les hommes pour les hommes<sup>2 3</sup>. La reproduction de stéréotypes de genre se retrouve en tous lieux.

L'égalité entre femmes et hommes est pourtant un principe fondamental consacré par de nombreux instruments internationaux, européens et nationaux.

La convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de femmes (CEDAW)<sup>4</sup> consacre ce principe. En son article premier, la CEDAW définit la discrimination à l'égard des femmes de la façon suivante : « *Aux fins de la présente Convention, l'expression "discrimination à l'égard des femmes" vise toute **distinction, exclusion ou restriction** fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de **compromettre ou de détruire** la reconnaissance, la **jouissance ou l'exercice** par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales **dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.** »*

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union européenne. L'article 8 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose « *Pour toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités, et à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes* », La Charte

---

<sup>1</sup> La Plateforme JIF2015 se compose de : CID | Fraen an Gender – Centre pour l'égalité de traitement – CLAE – Conseil National des Femmes du Luxembourg – CSF – Déi Gréng – Déi Lénk – Entente sans frontières – Europa Donna – Femmes en détresse – Femmes communistes – Femmes socialistes – Initiativ Liewensufank – Jonk Gréng – LCGB – LGVI – OGBL – Planning Familial Luxembourg – Rosa Lëtzebuerg – Union des Femmes

<sup>2</sup> <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Populations-et-modes-de-vie/L-usage-de-la-ville-par-le-genre-les-femmes>  
[http://www.geo.uzh.ch/fileadmin/files/content/abteilungen/wgg/About\\_us/Staff/Documents\\_Staff/B%C3%BChler\\_Elisabeth/DiplArbeit\\_KarinBaechli.pdf](http://www.geo.uzh.ch/fileadmin/files/content/abteilungen/wgg/About_us/Staff/Documents_Staff/B%C3%BChler_Elisabeth/DiplArbeit_KarinBaechli.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.staedtetag.de/imperia/md/content/dst/veroeffentlichungen/mat/gender\\_mainstreaming\\_2012.pdf](http://www.staedtetag.de/imperia/md/content/dst/veroeffentlichungen/mat/gender_mainstreaming_2012.pdf)

<sup>4</sup> <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

des droits fondamentaux de l'Union européenne fait expressément référence, elle aussi, à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la non-discrimination fondée sur divers motifs, dont le sexe.

En son article 11(2), la Constitution luxembourgeoise dispose : "*Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes.*"

Nos sociétés ont donc érigé le principe de l'égalité entre femmes et hommes en un principe essentiel de nos sociétés contemporaines. La plate-forme exige à ce que ceci soit concrétisé dans tous les domaines. Concernant l'espace public, la plate-forme propose quelques pistes concrètes pour ce faire. Elle se base notamment sur la Charte européenne pour l'Egalité des femmes et des hommes dans la vie locale élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)<sup>5</sup>.

### **Equilibre dans la prise de décision - Un préalable indispensable**

La plate-forme souscrit au principe énoncé par la charte du CCRE selon lequel il importe d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décision.

Penser et concevoir l'espace public fait partie intégrante des responsabilités des organes de prise de décision politique. Une composition équilibrée de ces organes est un prérequis à l'implémentation de mesures qui prennent en compte les besoins de l'ensemble de la population.

#### ***La plate-forme revendique :***

- ***L'instauration de la parité sur les listes des candidat-e-s aux élections européennes, législatives et communales ;***
- ***La composition paritaire des commissions consultatives communales.***

Afin de pouvoir mettre en place des concepts qui répondent au principe d'égalité entre femmes et hommes, il importe d'établir des états des lieux, de fixer des objectifs et de mettre en place des outils qui permettront d'atteindre ces objectifs.

A titre d'exemple, plusieurs communes luxembourgeoises disposent de services communaux à l'égalité entre femmes et hommes qui peuvent être chargés d'analyser toute mesure en place ou en projet sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes.

#### ***La plate-forme revendique :***

- ***Un cadre légal pour les commissions et services communaux et régionaux qui ont pour mission la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.***

La planification urbaine selon le genre fait l'objet de nombreuses recherches dans nos pays voisins. Ces recherches peuvent utilement compléter le travail des expert-e-s en genre au Luxembourg.<sup>6 7 8</sup>

---

<sup>5</sup> [http://www.ccre.org/docs/charte\\_egalite\\_fr.pdf](http://www.ccre.org/docs/charte_egalite_fr.pdf)

<sup>6</sup> À titre d'exemple : <http://www.wotha.de/pdf/Gender-Planning-Wotha.pdf>

<sup>7</sup> <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Populations-et-modes-de-vie/L-usage-de-la-ville-par-le-genre-les-femmes>  
[http://www.geo.uzh.ch/fileadmin/files/content/abteilungen/wgg/About\\_us/Staff/Documents\\_Staff/B%C3%BChler\\_Elisabeth/DiplArbeit\\_KarinBaechli.pdf](http://www.geo.uzh.ch/fileadmin/files/content/abteilungen/wgg/About_us/Staff/Documents_Staff/B%C3%BChler_Elisabeth/DiplArbeit_KarinBaechli.pdf)

<sup>8</sup> [http://www.staedtetag.de/imperia/md/content/dst/veroeffentlichungen/mat/gender\\_mainstreaming\\_2012.pdf](http://www.staedtetag.de/imperia/md/content/dst/veroeffentlichungen/mat/gender_mainstreaming_2012.pdf)

## **Exemples de domaines à prendre en compte et de mesures à mettre en place**

Les pouvoirs publics assurent la fourniture de biens et services de façon directe et indirecte. Le souci de veiller à une égalité de traitement se reflète bien souvent en un traitement égal purement formel des citoyens et des citoyennes. Nos modes de fonctionner étant encore toujours basés sur les besoins et comportements masculins, cette égalité est en fait bien souvent une simple reproduction du modèle stéréotypé.

Afin de briser ces stéréotypes, il importe que les pouvoirs publics interrogent leurs procédures de prestation de services et leurs procédures de conclusion de contrats sous l'aspect du genre afin de réaliser ces services dans le respect de l'égalité entre femmes et hommes.

***La plate-forme recommande aux services publics d'appliquer ce principe à tous les domaines, notamment dans :***

- ***Les stéréotypes dans l'espace public***
- ***L'éducation formelle et informelle***
- ***Les soins de santé***
- ***Les services sociaux***
- ***La garde des enfants et autres personnes dépendantes***
- ***Culture, sports et loisirs***
- ***La Sécurité***

### ***1. Les stéréotypes dans l'espace public***

L'espace public projette de nombreux messages. Un aménagement respectueux de l'égalité entre femmes et hommes se doit d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre.

A titre d'exemple, les espaces publicitaires regorgent de messages stéréotypés souvent emprunts de violence à l'égard des femmes. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils répondre à leur mission d'assurer une égalité de traitement entre femmes et hommes tout en accordant une visibilité écrasante aux stéréotypes de genre ?

***La plate-forme revendique une politique de contrats publicitaires responsable.*** Elle attire l'attention sur la récente décision de la Ville de Grenoble de carrément éliminer les espaces publicitaires dans la Ville.

En outre, il importe que les pouvoirs publics ***questionnent systématiquement en quelle mesure ils contribuent à véhiculer des stéréotypes de genre.*** Des exemples de bonnes pratiques dont on peut s'inspirer existent.

A titre d'exemple, la ***ville de Dortmund*** (Allemagne) s'est fixée comme objectif de transformer la moitié des feux de signalisations pour piéton-ne-s en version féminine. Autre exemple : Les ***pictogrammes*** utilisés couramment pour indiquer des places de parking pour familles représentent des femmes avec enfant. Un geste simple à l'encontre des stéréotypes serait de prévoir également des représentations d'hommes avec enfants.

### ***2. Education formelle et informelle***

Les normes comportementales sont intégrées dès le plus jeune âge. Dans notre société fortement imprégnée par les stéréotypes de genre, tout adulte transmet de façon inconsciente ces normes stéréotypées. Le personnel encadrant les enfants n'échappe bien entendu pas à cette règle. Il importe que les pouvoirs publics mettent des outils appropriés à disposition du personnel en charge de l'éducation des enfants afin de briser ce cercle vicieux.

***La plate-forme revendique :***

- ***L'intégration de la dimension de genre dans les cursus du personnel éducatif et enseignant.***
- ***Idées et modules pour tous types d'enseignement et différentes branches et pas limités à l'éducation sexuelle et affective***
- ***Un monitoring régulier des méthodes pédagogiques afin d'identifier les stéréotypes de genre.***

**3. Les soins de santé**

Femmes et hommes ne sont pas égaux devant la maladie. Pendant longtemps, les diagnostics et les traitements se sont exclusivement basés sur « le » malade. La médecine de genre est une discipline qui permet d'assurer un système de santé adapté tant aux hommes qu'aux femmes.

Les pouvoirs publics ont pour obligation d'assurer une égalité substantielle. Pour ce faire, il importe d'intégrer les recherches de la médecine<sup>9</sup> de genre dans les procédures de soins en établissements.

***La plate-forme revendique :***

- ***L'intégration systématique de l'aspect du genre dans toutes les recherches et études dans le domaine de la santé.***
- ***L'établissement de statistiques sanitaires différenciant selon le sexe.***
- ***L'application d'un « gender-check » dans les programmes de promotion de la santé.<sup>10</sup>***
- ***L'intégration de la médecine du genre dans les cursus universitaires.***

**4. Les services sociaux**

Tout comme dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, la pauvreté au Luxembourg se conjugue de plus en plus au féminin. La réalité des femmes et des hommes qui ont recours aux services sociaux diffère de façon importante. Il importe d'évaluer tant le fonctionnement que les procédures en place avec pour objectifs d'ouvrir l'accès aux services tant aux femmes qu'aux hommes et de mettre en place des services adaptés aux besoins réels des femmes et des hommes.

---

<sup>9</sup> [http://www.gendermedizin.at/cms/pages/files/AstZ\\_Adv\\_Gendermedizin\\_RZlow.pdf](http://www.gendermedizin.at/cms/pages/files/AstZ_Adv_Gendermedizin_RZlow.pdf)

<sup>10</sup> [http://www.wig.or.at/fileadmin/user\\_upload/DOWNLOAD/Download-Bereich/gender-check-bf.pdf](http://www.wig.or.at/fileadmin/user_upload/DOWNLOAD/Download-Bereich/gender-check-bf.pdf)

***La plate-forme revendique :***

- ***Des logements décents pour familles monoparentales et les femmes victimes de violence domestique.***
- ***Des places sécurisées dans les Foyers de secours pour les femmes.***
- ***Adaptation du Revenu Minimum Garanti aux besoins des familles avec enfants.***
- ***Augmentation du salaire social minimum de façon à ce qu'il ne soit plus en dessous du seuil de pauvreté.***
- ***Flexibilisation des procédures du Fonds du Logement afin de permettre aux familles le loger plusieurs enfants dans une chambre.***

***5. La garde des enfants et autres personnes dépendantes***

Les services d'encadrement de qualité tant des enfants que des autres personnes dépendantes doivent être conçus comme des services à l'attention tant des femmes que des hommes.

Ceci commence bien entendu par la communication. La plate-forme ne peut souscrire à la communication qui consiste à présenter la nécessité de développer les services d'encadrement au bénéfice des seules femmes. Cette approche suggère que le travail d'encadrement serait une tâche exclusivement féminine et qu'en assurant des places de qualité et en nombre suffisant, la société prendrait en compte les besoins des femmes.

***La plate-forme revendique :***

- ***Une politique de communication qui s'adresse explicitement tant aux hommes qu'aux femmes.***
- ***Des structures d'encadrement adaptées aux horaires de travail des femmes et des hommes.***

***6. Culture, sports et loisirs***

Les manifestations et infrastructures culturelles et sportives sont, en principe, destinées à l'ensemble de la population. Pourquoi la création artistique féminine et féministe ne reçoit pas plus de visibilité, par exemple dans la recherche ou dans l'enseignement ? La culture et la culture féministe dans l'espace public contribuent de manière essentielle à la compréhension, à l'appropriation et à la communication des réalités de vie complexes. Art et culture ne reflètent pas suffisamment la vision des femmes et le regard féministe sur la société et son fonctionnement.

Les dernières années, de plus en plus d'artistes femmes gagnent en visibilité et en reconnaissance publique, mais en même temps, le secteur culturel et les artistes elles-mêmes sont moins sensibles à la démarche féministe dans l'art.

Comment expliquer les différences constatées dans la pratique des sports par les filles et les garçons et le déséquilibre entre femmes et hommes dans le monde associatif ?

Des études menées dans nos pays voisins démontrent que les offres d'activités sportives sont plus adaptées aux garçons qu'aux filles.

Un rapport publié par l'institut de recherche CEPS INSTEAD<sup>11</sup> fait apparaître un déséquilibre flagrant en termes d'implication des femmes et des hommes dans le monde associatif et plus particulièrement dans les associations sportives.

Il importe que les pouvoirs publics s'approprient les résultats de ces recherches afin de corriger la situation actuelle.

***La plate-forme revendique :***

- ***L'intégration de la méthode du « gender-budgeting » dans les budgets publics.***
- ***Le recours à un canon mixte des œuvres culturels et artistiques dans le domaine culturel (éducation, programmation)***
- ***L'encouragement de la création féminine et féministe dès le plus jeune âge et la revalorisation de cette création dans l'histoire.***
- ***La prise en considération systématique des besoins des filles et des garçons avant de mettre en place des infrastructures sportives à l'attention des enfants.***
- ***L'adaptation aux besoins réels des filles et des garçons des infrastructures existantes.***
- ***Le partage égalitaire des tâches pour que les femmes aient également le temps pour les loisirs et le sport***
- ***Un screening des maisons pour jeunes sous l'aspect de l'égalité entre femmes et hommes.***

**7. La sécurité**

Les femmes et les hommes occupent l'espace public de façon différente. Les questions de sécurité s'adressent étrangement principalement aux femmes. Il en résulte que ce sont les femmes qui se retirent dans l'espace privé. La plate-forme est d'avis qu'il est inacceptable que les femmes soient obligées de mettre en place des stratégies pour pouvoir bénéficier en sécurité de l'espace public. Hommes et femmes devraient disposer des mêmes libertés dans les faits.

A l'image de ce qui est pratiqué dans certaines villes, la plate-forme recommande que les autorités publiques aient recours à des spécialistes en urbanisation du genre<sup>12</sup>.

***La plate-forme revendique :***

- ***L'intégration systématique de la dimension de genre (via des expert-e-s) dans tout projet d'urbanisation en cours et futur.***
- ***L'amélioration de la sécurité effective et subjective dans les espaces publics déjà existants. (p.ex. éclairage public sécurisé)***

Luxembourg, mars 2015

---

<sup>11</sup> <http://www.benevolat.public.lu/fr/publications/etudes-enquetes/etude-ons/secteur-associatif-au-luxembourg.pdf>

<sup>12</sup> <http://www.wien.gv.at/stadtentwicklung/studien/pdf/b008290.pdf>